MANDEMENT

d'Entrée de Mgr. Joseph Signay, Evêque de Québec.

JOSEPH SIGNAY,

par la miséricorde de Dieu et la grâce du St. Siége Apostolique Evêque de Québec, &c. &c. &c. A tout le clergé et à tous les fidèles de notre Diocèse, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

VOUS avez été informés, Nos très-chers frères, que le vénérable Pontife de cette église, Mgr. BERNARD CLAUDE PANET, a terminé, par une mort précieuse devant Dieu, sa longue et édifiante carrière. Une piété tendre, une douceur inaltérable, une charité compatissante envers les pauvres, un zèle constant pour le salut de ses ouailles, enfin des travaux sans nombre dans le saint ministère : voilà des titres qui, en nous rendant sa perte plus sensible, lui assurent l'estime et les bénédictions de la postérité : *Cujus memoria in benedictione est* (*Eccli.* XLV. 1.).

Déjà, depuis plusieurs mois, ce digne prélat, accablé sous le poids des années, et ne voulant plus avoir rien qui le détournât de la pensée des choses éternelles, nous avait remis le soin de gouverner seul le Diocèse dont il fit si long-temps le bonheur et la consolation. Nous nous étions soumis à cet ordre de la divine providence, et, malgré notre faiblesse, nous avions tâché de remplir à votre égard les devoirs multipliés de la charge épiscopale.

Si nous avons craint l'immense responsabilité qui accompagne l'administration même temporaire d'un vaste Diocèse, combien plus, N. T. C. F. notre âme n'a-t-elle pas été saisie de frayeur, lorsqu'après avoir recueilli les derniers soupirs de notre commun pasteur, il nous a fallu le remplacer auprès de vous, pour le reste de notre vie, et monter sur un siége illustré, dans la personne de nos prédécesseurs, par tant de vertus, de lumières et de travaux apostoliques ! Toutes les qualités éminentes que l'Ecriture demande de celui qui préside à la maison de Dieu, et tous les malheurs dont elle menace le dispensateur indigne ou infidèle, se sont présentés dans ce moment à notre esprit : " Je vous ai établi comme une sentinelle " pour garder mon peuple.....si le pécheur, par votre négligence, vient à " périr.....vous aurez à répondre de son âme (*Ezech.* III. 17. 18.). Veillez " sur vous-mêmes et sur tout le troupeau que l'Esprit-Saint vous a commis, en " vous chargeant, vous Evêques, de gouverner l'Eglise de Dieu : sur ce cher " troupeau racheté par le sang de Jésus-Christ (*Act.* XX. 28.). Travaillez comme " un bon soldat de Jésus-Christ (II. *Tim.* II. 3.). Prêchez la parole sainte, " ne négligez rien pour ramener au bercail les brebis égarées : tonnez, priez, me- " nacez ; soyez plein de science et de patience (II. *Tim.* IV. 2.). Conservez le bon " ordre ; réformez les abus ; donnez aux ouvriers évangéliques leur mission, leurs " places, leurs emplois : le tout pour la gloire de Dieu et le salut des fidèles (*Tit.* I. 5.)." Que de pénibles obligations renfermées dans ces oracles et dans une foule d'autres de même nature !

Ce langage de l'Ecriture nous a rappelé les réflexions touchantes des Pères, sur la dignité tout à la fois sublime et terrible dont l'Eglise revêt ses principaux ministres. Nous n'avons pu nous empêcher de nous dire en gémissant, comme le saint Evêque

d'Hippone, " qu'il n'y a point au monde, particulièrement dans notre siècle, de " situation plus difficile, plus laborieuse, ou plus périlleuse que celle du chef d'un " Diocèse, s'il veut s'acquitter selon Dieu des fonctions de son état." C'est surtout, en confiant à la terre les restes mortels du pasteur dont nous déplorons la perte, que nous nous sommes adressé ces paroles de St. Bernard au Vicaire de Jésus-Christ : " N'oubliez point que vous devez suivre bientôt dans la tombe ceux " à qui vous succédez sur le trône pontifical, et que, comme eux, vous rendrez compte " au Juge suprême des vivans et des morts de la manière dont vous aurez conduit " l'héritage du Seigneur."

La pensée de tant de vérités effrayantes nous eût totalement découragé, N. T. C. F. si nous ne nous fussions en même temps souvenu que ce qui est impossible aux hommes est facile à Dieu, et que sa bonté infinie se plaît à opérer les plus grandes merveilles par les plus faibles moyens : *Infirma mundi elegit Deus, ut fortia quæque confundat* (I. *Cor.* I. 27.). C'est de lui que nous attendons le secours qui, dans la nouvelle position où nous sommes placé, nous est devenu si nécessaire. Réunissez-vous à nous, N. T. C. F. pour le lui demander ; vous, peuple fidèle, et, vous surtout, prêtres du Dieu trois fois saint, nos collaborateurs dans la vigne du père de famille, *notre espoir, notre joie, notre couronne* (*Phil.* IV. 1.), pour qu'il daigne nous aider à remplir des fonctions redoutables, qui ont également pour fin d'assurer votre félicité éternelle et la nôtre. Tous les jours nous aurons besoin de vos plus ferventes prières ; mais nous vous conjurons de nous les accorder particulièrement le 20 mai, qui est celui de l'anniversaire de notre consécration.

Vous apprendrez, sans doute, avec une extrême satisfaction, N. T. C. F. le choix que nous avons fait de Messire Pierre Flavien Turgeon, prêtre du Séminaire de Québec, pour être notre Coadjuteur : choix que Son Excellence Lord Aylmer, Gouverneur en Chef de cette Province, a bien voulu confirmer. Le mérite et les talens de ce vertueux ecclésiastique, joints à l'avantage qu'il a eu de se former aux devoirs de l'Episcopat sous un Pontife dont la mémoire nous est chère à tous égards, sont des motifs bien propres à lui attacher votre confiance, et à nous persuader que le ciel réserve encore des jours de paix et de bonheur à l'Eglise du Canada.

Les sages règlemens de discipline que nous trouvons établis dans ce Diocèse, ne laissant rien à désirer de ce qui peut encourager le zèle des ecclésiastiques, et procurer le salut des fidèles, nous nous faisons un devoir de les maintenir ; flatté de rendre cet hommage à la mémoire des vénérables Evêques qui nous ont précédé, et dont nous aurons toujours à cœur de suivre les traces.

A CES CAUSES, Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

1°. Nous renouvelons et confirmons, en tant que de besoin, toutes les ordonnances de nos illustres prédécesseurs, avec les explications, modifications ou altérations qu'ils ont cru devoir y apporter, et qui ont été dûment signifiées par leurs mandemens ou par leurs lettres circulaires, surtout par le mandement de Mgr. Bernard Claude Panet, en date du 12 mai 1830.

2°. Nous confirmons pareillement et renouvelons tous les pouvoirs donnés par écrit et non révoqués, soit aux missionnaires, à raison de leur éloignement, soit aux archiprêtres, dans l'intérieur du Diocèse.

3°. Nous renouvelons et confirmons les pouvoirs accordés par nos prédécesseurs ou par leurs Grands-Vicaires, soit de vive voix, ou par écrit, pour la confession des Religieuses.

Sera le présent mandement lu en Chapitre dans toutes les Communautés religieuses, et publié (excepté les articles 2 et 3) au prône soit des églises paroissiales, soit de celles où l'on fait l'office public, le premier dimanche après sa réception.

DONNÉ à Québec sous notre seing, le sceau de nos armes, et le contre-seing de notre Secrétaire, le vingt-cinq février mil-huit-cent-trente-trois.

✠ **Jos. Ev. de Québec.**

Par Monseigneur,

L†S. **C. F. CAZEAU,** ***Ptre. Secrétaire.***

Pour vraie copie.

C. F. Cazeau Ptre Secrét